**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

**Band:** 29 (1949)

**Heft:** 10

Vorwort: Éditorial

Autor: Chambre de commerce suisse en France

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Editorial

La déclaration faite le 27 septembre, devant les Chambres fédérales, par le Président de la Confédération, M. le Conseiller fédéral Nobs, a fait taire les bruits qui circulaient au sujet d'une dévaluation possible du franc suisse. Celui-ci conservera sa parité par rapport à l'or et au dollar.

En Suisse, si l'on attend de cette décision un développement des importations en provenance des pays à monnaie faible, qui disposeront ainsi de moyens accrus pour l'achat de produits suisses, si l'on en attend une baisse du prix des produits importés qui facilitera la reconstitution des stocks à des conditions avantageuses et qui exercera une action salutaire sur les prix de revient, on ne se fait cependant guère d'illusions sur les difficultés qui entraveront l'écoulement de beaucoup de nos produits d'exportation. 46 % des exportations suisses sont allées, en 1948, vers des pays à monnaie aujourd'hui dévaluée. Sur les autres marchés (54 %), nos ventes se heurteront à une concurrence renforcée. C'est, pour reprendre l'expression de M. Emile Duperrex, « la grande pénitence » qui menace l'industrie suisse.

Sur le plan franco-suisse, c'est à une véritable révolution des relations commerciales que nous assistons en ce moment.

Tant que le franc suisse était coté à 11,56, à 27,68, à 49,82 et même à 66,50, il fallait lutter pour développer les exportations françaises et créer des moyens de paiement, il fallait veiller aussi pour contenir les exportations en France dans les limites compatibles avec l'équilibre de la balance des comptes. Tous les produits suisses, même les plus inattendus, étaient vendables en France, et à plus forte raison pendant la période de suspension des droits de douane. Les prix étant faussés par des taux de change artificiels, l'équilibre de la balance des comptes ne pouvait résulter que d'une intervention des pouvoirs publics.

Après l'application du cours moyen au trafic des marchandises, le rétablissement des droits de douane à l'importation en France a déjà relégué bien des produits suisses dans la catégorie des produits chers. Parmi d'autres raisons, ces deux phénomènes ont permis à la France de se désendetter rapidement à l'égard de notre pays. De 350 millions de francs suisses, le montant utilisé de l'avance de change est tombé en quelques mois à moins de 200 millions.

Aujourd'hui, nouvelle hausse des produits suisses (environ 25 %), baisse concomitante des produits français exprimés en francs suisses. La conséquence de ce nouvel état de faits nous paraît facile à tirer : les restrictions autoritaires opposées à l'importation en provenance de Suisse ont perdu leur raison d'être et doivent disparaître. Leur maintien serait désormais non seulement inutile, mais nuisible et même dangereux pour l'équilibre des relations commerciales franco-suisses.

Les exemples, empruntés à l'histoire économique interne de la France comme de la Suisse, sont encore dans toutes les mémoires, de ces denrées qui, une fois libérées du rationnement, ont vu fléchir leur vente. Trop de gens ont longtemps confondu et confondent encore un contingent avec une commande, s'imaginant que l'inscription d'un produit sur une liste contractuelle lui assure, ipso facto, un écoulement certain. Une telle liste comporte d'ailleurs toujours inévitablement une part d'arbitraire. Le correctif est aujourd'hui à portée de la main : c'est la loi de l'offre et de la demande qui, bien mieux que des contingents théoriques, et tout naturellement, régularisera le débit des transactions et assurera aux francs suisses disponibles une utilisation rationnelle.

Bien plus, le contingentement à l'importation est loin d'être gratuit. Il charge en réalité aussi bien le budget de l'Etat que celui des particuliers. Il augmente les frais généraux des entreprises qui doivent développer leurs services internes, indemniser leurs syndicats professionnels et recourir éventuellement à certains intermédiaires.

La libération des contingents d'importation qui vient d'être amorcée en France peut être poursuivie pour un grand nombre de produits. La prochaine commission mixte franco-suisse aura à se prononcer. Puisse-t-elle s'inspirer dans ses délibérations du récent accord passé entre la Suisse et la Trizone, accord d'un genre nouveau qui consacre l'abandon du système des contingents.

La Suisse n'a cessé, quelles que fussent ses difficultés, de pratiquer la politique de la porte ouverte à l'importation. Il est temps que ses partenaires suivent son exemple.